

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 8 novembre 2004, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

220-2004

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Serge Jacques,

Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'item Bibliothèque Municipale soit ajouté à l'ordre du jour de la séance d'ajournement.

ADOPTÉ

221-2004

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DÉCISION

Attendu que tous les membres du Conseil étaient unanimes à relocaliser la bibliothèque et de faire les démarches nécessaires pour obtenir des subventions en ce sens,

Attendu la fin du délai fixé par le Pacte Rural et le Ministère de la Culture, demandant aux membres du conseil municipal de se positionner face aux subventions promises pour l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque tout en respectant les normes établies,

Attendu que la majorité des membres du conseil ont convenu de l'importance pour la municipalité d'accepter ces subventions, de 192

960,00 \$ sans tenir compte du montant de 40 000,00\$ alloué par Trajectoire 150,

Attendu qu'une décision fut prise à l'effet de construire un nouvel édifice afin de respecter les normes du Ministère de la Culture, résolution 182-2004,

Considérant que le plan étudié ne comporte pas de sous-sol,

Considérant que l'endroit prévu pour la nouvelle construction sera situé à la place de la Maison des Jeunes,

Considérant les demandes du conseil de direction de la Maison des Jeunes afin de les relocaliser,

Considérant les demandes du Club Parentaïde, de la SPSVB afin de leur fournir des locaux pour qu'ils puissent fonctionner convenablement,

Considérant que dans un avenir assez rapproché, les clubs sociaux ne réussiront peut-être plus à entretenir leurs locaux et auront besoin d'un endroit eux aussi,

Considérant que la charte du Service de Loisirs et Tourisme stipule que le conseil d'administration doit développer en plus des loisirs, la culture et le tourisme,

Considérant que dans le dernier budget de 89000 dollars alloué au service de Loisirs et Tourisme, aucun investissement n'a été fait en regard avec la culture,

Considérant qu'au niveau de la MRC, chaque municipalité se propose d'offrir ses attraits à l'intérieur de circuit touristique régional,

Considérant que la Municipalité de Tring-Jonction avec une petite population de 1371 citoyens, s'apprête à réaliser un projet presque identique au nôtre en poursuivant les mêmes objectifs,

Considérant qu'il serait fort intéressant et profitable de jumeler culture, tourisme et activités communautaires en un même endroit à Saint-Victor,

Considérant les sommes déjà investies dans la démarche du projet initial,

Il est proposé par Monsieur Serge Jacques, secondé par Monsieur Sylvain Vachon, de bonifier le plan prévu en y aménageant le sous-sol afin de combler les besoins ci-haut mentionnés, ce qui nous ramène au projet initial,

Il est proposé de mandater la Firme Paul Baillargeon consultant inc. d'entamer les procédures nécessaires afin d'aller en appel d'offre le plus tôt possible.

De faire une demande d'aide financière à la Caisse Populaire Desjardins du Royaume de l'érable.

Après discussion, Messieurs les Conseillers Pierre Tardif, Jacques Bolduc et Richard Bélanger sont contre cette résolution. Messieurs Serges Jacques, Sylvain Vachon et Steve Plante sont d'accord pour cette résolution. Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire, ne prend pas position sur cette résolution.

222-2004

**DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE PROCÈS-VERBAL –
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-2004**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, que la résolution numéro 221-2004, écrite par Monsieur Jean-Paul Bernard, au sujet de la future Bibliothèque Municipale soit inscrite dans le procès-verbal.

Messieurs Jacques Bolduc et Richard Bélanger sont contre cette résolution. Messieurs Pierre Tardif, Sylvain Vachon, Steve Plante et Serge Jacques sont pour cette résolution.

ADOPTÉ

223-2004

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance d'ajournement du 8 novembre 2004 soit ajournée à jeudi le 11 novembre 2004 à 20H00.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER